

# Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière « Fruitière de gestion forestière Haut-Jura Arcade »

**Mercredi 26 juillet 2017 à l'Espace Loisirs de Longchaumois à 14h30**

## Personnes présentes :

- \* M. Louis BONNAMOUR, vice-président
- \* M. Jean BOURGEOIS,
- \* M. Pierre BOURGEOIS
- \* Mme. Amandine BOZONNET
- \* M. Christian CAMELIN, président
- \* M. Gérard CAMELIN
- \* Mme. Christiane DAUDIER
- \* M. Denis GIROD
- \* Mme et M. GUY Simone et Claude
- \* M. Christian ROMANET
- \* Mme. Mireille RISSE
- \* M. Jean-Pierre THOUVEREZ

## Personnes excusées :

- \* MM. Christian et Jean-Louis BLONDEAU
- \* M. Jean NOIR
- \* M. Jean-Gabriel ROBEZ MASSON
- \* Mme. Monique SAMARDIA
- \* Mme. Colette SIMUNIC
- \* Mme. Claude VUAILLAT
- \* M. Marcel VUILLERMOZ
- \* M. Michel VUILLERMOZ

Participaient également à la réunion, Mme. Laurine OLLIVIER, M. Thomas LEPLAIDEUR et M. Camille DION.

## Ordre du jour :

- \* Choix et vote du gestionnaire de la Fruitière pour la période 2017 - 2020
- \* Proposition de changement de statuts en vue de l'extension de la Fruitière sur tout le Haut-Jura
- \* Présentation du calendrier de coupes et travaux pour 2017-2018

Avec 23 voix présentes ou représentés, le Quorum est atteint et l'Assemblée Générale Extraordinaire peut délibérer valablement.

Christian CAMELIN, président de la Fruitière, ouvre la séance, présente Camille DION, nouvel arrivant au sein de l'ADEFOR 39 qui va travailler avec Laurine OLLIVIER sur la Fruitière. Il désigne Jean-Pierre THOUVEREZ comme secrétaire de séance.

Thomas LEPLAIDEUR rappelle ce qu'est l'ADEFOR 39, association jurassienne de développement forestier, qui a, entre autres, pour mission de conseiller les propriétaires forestiers en terme de gestion et de les regrouper afin qu'ils puissent valoriser au mieux leurs propriétés. Il rappelle également que Laurine OLLIVIER et maintenant Camille DION ne sont pas salariés de la Fruitière. Leurs postes étaient financés par des crédits publics et privés (jusqu'en juillet 2017), à savoir : le Conseil Départemental du Jura, la communauté de communes Arcade, la Chambre d'Agriculture du Jura et le Syndicat des propriétaires forestiers privés de Franche-Comté.

## Choix et vote du gestionnaire de la Fruitière

Il existe 3 catégories de gestionnaires : expert, coopérative et technicien. Les experts et les techniciens ont des fonctionnements semblables alors que les coopératives se distinguent notamment sur un point : elles peuvent acheter les bois aux propriétaires et les revendre à leurs acheteurs (c'est de cette façon qu'elles se font leur marge) alors que les experts et techniciens vendent les bois pour le compte des propriétaires et se prennent un pourcentage sur la vente des bois.

Le Conseil Syndical a lancé un appel à candidatures (voir document annexe) le 14 juin 2017 auprès de tous les gestionnaires reconnus du Jura :

- COFORET, coopérative
- Forêts & Bois de l'Est, coopérative
- Fabien REBEIROT, expert
- Jean-Marc ROMAND, technicien indépendant
- Olivier BLONDEAU, technicien indépendant
- Nolwenn MARCHAND, technicien
- Michel CRETIN, technicien indépendant
- Patrice PERRAD, technicien
- Laurence CHAVANNE, experte
- Jean FELIX, technicien
- Christian MICHAUD, technicien
- Pierre ALEXANDRE, technicien
- VALFOREST, technicien indépendant

Afin que tous les gestionnaires puissent répondre à égalité, le Conseil Syndical a choisi d'inclure une clause particulière dans l'appel à candidatures : le gestionnaire choisi n'a pas la possibilité d'acheter les bois mais doit les vendre pour le compte des propriétaires.

Les gestionnaires avaient jusqu'au 12 juillet 2017 pour déposer leurs candidatures. A cette date, 4 réponses avaient été reçues. La réponse collective de COFORET et Forêts & Bois de l'Est est une lettre de non-candidature comme gestionnaire de la Fruitière.

Le Conseil Syndical a procédé à l'ouverture des premières enveloppes. Les candidatures sont examinées en fonction des pièces obligatoires et facultatives fournies par les candidats en application de l'avis d'appel à candidatures.

Les dossiers de candidatures ont été notés selon les critères pré-établis : ces notes sont disponibles pour les personnes intéressées.

De plus les remarques suivantes ont été notées :

- VALFOREST et Franck CRETIN ne sont pas venus voir le Plan Simple de Gestion (PSG)
- VALFOREST mentionne une équipe de secours en cas de surcharge de travail mais il ne faudrait pas que l'équipe de secours devienne le véritable gestionnaire de la Fruitière.
- Franck CRETIN n'a pas encore son attestation de gestionnaire professionnel forestier mais a donné ses tarifs.

3

Le Conseil Syndical a décidé de ne pas donner suite à la candidature du cabinet REBEIROT et de demander plus d'informations à VALFOREST et Franck CRETIN, avant de faire un choix. Un mail a été envoyé à ces deux gestionnaires pour leur faire part des demandes complémentaires et le Conseil Syndical s'est réuni le 26 juillet, au matin, pour apprécier ces nouvelles informations.

Les informations complémentaires suivantes ont été demandées :

- VALFOREST :
  - o Ils indiquent qu'en cas de surplus de travail, ils comptent faire appel à MM. Blondeau et Romand. Dans quelles circonstances, comptent-ils faire appel à eux ? Serons-nous avertis ? Si nous retenons leur candidature, nous souhaitons qu'ils soient l'interlocuteur privilégié et que tout devis ou prestation se fasse à leur entête.
  - o Quelles garanties de paiement offrent-ils à nos adhérents ?
  - o Quels sont leurs tarifs ?
- Franck CRETIN :
  - o Quelles garanties de paiement offre-t-il à nos adhérents ?
  - o Il a demandé son attestation de gestionnaire professionnel forestier auprès de la DRAAF. Cette demande a-t-elle aboutie ?

A partir de ces informations, le Conseil Syndical a noté les deux candidats selon les critères suivants : garanties de paiement, tarifs, délai d'exécution / réactivité, qualité des prestations, emploi d'ETF locaux et sensation d'avoir été compris.

**Au vu du résultat des notes, le Conseil Syndical décide de proposer Franck CRETIN comme gestionnaire à l'Assemblée Générale.**

**Après délibération, l'Assemblée Générale Extraordinaire valide ce choix à l'unanimité et Franck CRETIN est le nouveau gestionnaire de la Fruitière, à compter du 1<sup>er</sup> août 2017 et jusqu'au 30 juin 2020.**

Franck CRETIN sera convié au prochain Conseil Syndical de septembre, afin de mettre en place l'organisation entre lui et la Fruitière. Tous les propriétaires seront invités à ce Conseil Syndical.

Les réponses à l'appel à candidatures sont consultables par les adhérents ; pour cela, contacter Laurine OLLIVIER.

## Proposition de changement de statuts en vue de l'extension de la Fruitière à tout le Haut-Jura

La Fruitière a, dès à présent, des demandes d'adhésion en dehors d'Arcade. Actuellement, elle ne peut pas répondre favorablement à ces demandes car le périmètre d'adhésion se cantonne à Arcade. De plus, pour devenir autonome la Fruitière a besoin de s'agrandir, d'avoir davantage d'adhérents pour avoir plus de moyens financiers. Pour ces raisons, le Conseil Syndical propose l'extension de la Fruitière sur tout le Haut-Jura, c'est-à-dire les 5 communautés de communes suivantes : Arcade, Haut-Jura Saint-Claude, Station des Rousses, Jura Sud et Grandvallière.

Pourquoi sur tout le Haut-Jura ? Parce que sur ce territoire on retrouve les mêmes types de peuplements que sur Arcade : les résineux de qualité sont destinés, principalement, à la construction, quant au hêtre, il est utilisé comme bois de chauffage. Le Conseil Syndical s'est demandé s'il fallait créer une Fruitière par communauté de communes ou étendre celle existante sur Arcade à ces nouveaux territoires. Afin de simplifier la gestion de l'association, le Conseil Syndical a choisi d'étendre la Fruitière et de former une seule Fruitière de gestion forestière sur le Haut-Jura. Ainsi, une seule Assemblée Générale de propriétaires sera organisée et un seul Conseil Syndical sera formé.

Le Conseil Syndical propose le schéma suivant :

Une communauté de communes est considérée comme un massif. Chaque massif aura son propre Plan Simple de Gestion concerté et son propre gestionnaire (qui pourra être ou pas différent selon les massifs).

### **L'Assemblée Générale Extraordinaire valide ce schéma.**

Dans ce cadre-là, les modifications statutaires suivantes sont nécessaires :

- Nom : « Fruitière de gestion forestière Haut-Jura » : **Article 5**
- Périmètre : les 5 communautés de communes et leurs communes limitrophes : Arcade, Saint-Claude, Jura Sud, Grandvallière et Station des Rousses : **Article 7**
- Composition du Conseil Syndical : 3 titulaires et 2 suppléants par communauté de communes. Parmi les 3 titulaires, un Vice-Président est élu, et parmi les 5 Vice-Présidents, un Président est élu : **Articles 15, 17 et 21**

**L'Assemblée Générale Extraordinaire valide à l'unanimité ces changements statutaires (les nouveaux statuts sont disponibles en annexe), ainsi que le changement de règlement intérieur (également disponible en annexe).**

Pour permettre l'animation de cette extension des financements ont été cherchés, auprès du Conseil Départemental du Jura et des 5 communautés de communes du Haut-Jura :

- Le Département souhaite continuer à financer la Fruitière.
- Jura Sud et Grandvallière ont déjà délibéré favorablement pour soutenir l'extension de la Fruitière sur leur territoire à hauteur de 10 000 €/an pendant 3 ans.
- Arcade estime avoir suffisamment participé financièrement (30 000 €/an pendant 3 ans entre 2014 et 2017) et souhaite que les autres territoires prennent le relais, tout en continuant à soutenir la démarche.
- Saint-Claude et Station des Rousses ont été contactées et sont en cours de réflexion.

Le Conseil Syndical propose de commencer le travail de prospection et d'extension sur la Grandvallière et Jura Sud (tout en continuant l'animation sur Arcade) et concernant Saint-Claude et Station d'accepter les propriétaires qui viendraient d'eux-mêmes mais sans y faire de prospection.

**L'Assemblée Générale Extraordinaire valide ce schéma-là.**

## Présentation du calendrier de coupes et travaux pour 2017-2018

- \* 82 ha de coupes sont prévus. Les propriétaires suivants sont concernés : MARION, BONNAMOUR, BLONDEAU, GIRARDOT, BOURGEOIS P, VUAILLAT, JAHIEL, MERMET, GAUTHIER, CAMELIN G, TRAVERSIER, DAUDIER, SIMUNIC, JAQUET, TOURNIER, MUNKA, ROBEZ MASSON, MERIC, BOUVET
- \* 17 ha de travaux sylvicoles sont prévus. Les propriétaires suivants sont concernés : NOIR, MERMET, BOURGEOIS J, JAHIEL, CAMELIN G, BOZONNET, CAMELIN C, GUY, VUILLERMOZ

**Une fois l'organisation mise en place avec Franck CRETIN, chaque propriétaire sera contacté pour mettre en œuvre ces interventions.**

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale étant épuisé, le Président conclut cette assemblée et remercie encore toutes les personnes présentes.

Fait à Champagnole, le 4 août 2017

Christian CAMELIN  
Président de la Fruitière

Jean-Pierre THOUVEREZ  
Secrétaire de séance



Aurine OLLIVIER - Animatrice Fruitière  
Bérard - 39300 CHAMPAGNOLE - Tél : 03 84 52 52 03

